

Renseignements concernant la contrefaçon des billets de banque au Canada et ses effets sur les victimes et la société

1. Le rôle de la Banque du Canada dans la prospérité économique du Canada

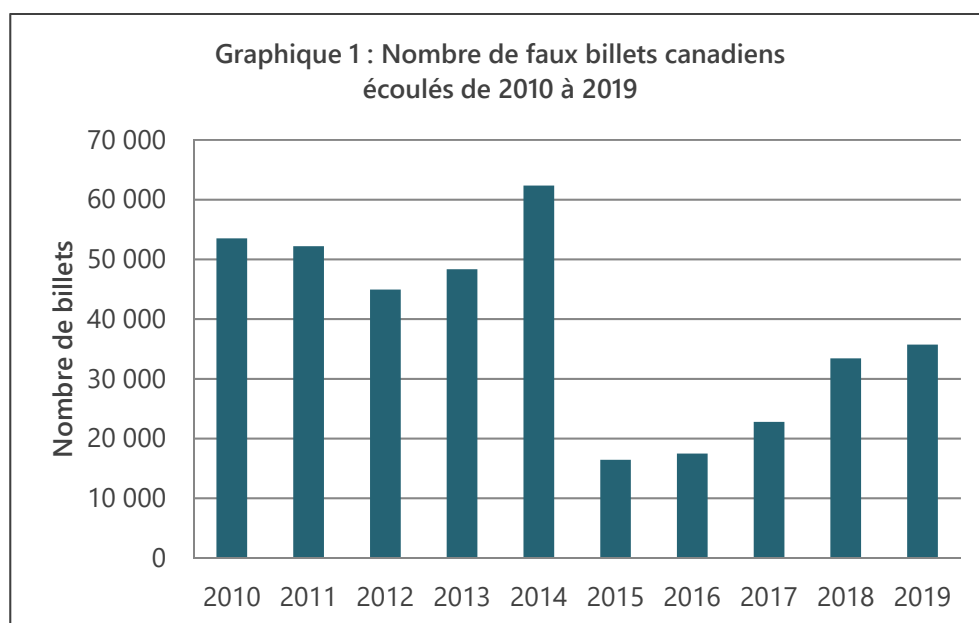
- La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. C'est une société d'État qui jouit d'une très grande autonomie.
- Comme l'indique le préambule de la Loi sur la Banque du Canada, l'un des objectifs fondamentaux de l'institution est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».
- La Banque favorise la prospérité économique et financière du Canada par des activités qui relèvent de quatre grandes fonctions : la politique monétaire, la monnaie (y compris les billets de banque), la stabilité du système financier et la gestion financière.
- La Banque met en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie. La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.
- La Banque est aussi chargée de promouvoir la sûreté et l'efficacité du système financier, de maintenir un taux d'inflation bas et stable ainsi que d'assurer une gestion efficace des fonds de l'État et de la dette publique.
- La Banque n'est pas une institution commerciale et n'offre pas de services bancaires courants au public.

2. La responsabilité de la Banque du Canada à l'égard des billets de banque

La Banque est la seule entité autorisée à émettre des billets de banque au pays. Elle est responsable de l'émission de billets de qualité acceptés par les entreprises et le public, et dotés de caractéristiques anticontrefaçon. Elle voit à la conception des billets (y compris l'intégration des éléments anticontrefaçon), à la distribution des billets neufs et au remplacement des billets endommagés, et en assume les coûts afférents. La Banque veille aussi à ce qu'il y ait constamment une quantité suffisante de billets de banque en circulation pour répondre à la demande du public.

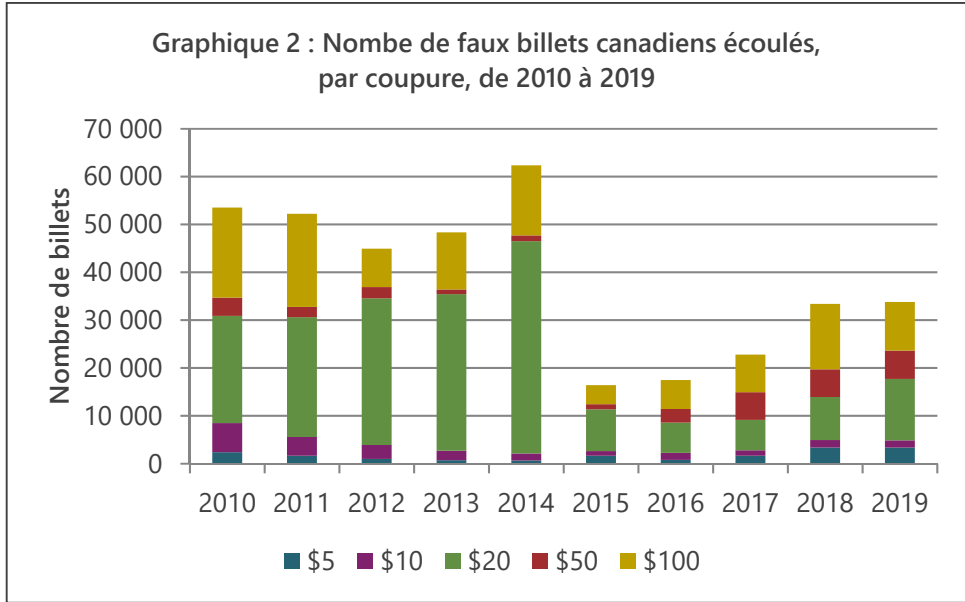
3. Les niveaux de contrefaçon

- Par suite des progrès technologiques, il n'est plus nécessaire, pour faire de la contrefaçon, de disposer de volumineuses presses fixes conduites par des imprimeurs expérimentés. La plupart des contrefaçons sont aujourd'hui réalisées à l'aide d'imprimantes à jet d'encre ou de photocopieurs couleur.
- Les niveaux de contrefaçon ont diminué ces dernières années mais l'histoire nous enseigne que de faibles taux de contrefaçon à l'heure actuelle ne sont pas nécessairement garants de faibles taux dans l'avenir.
- Les graphiques qui suivent présentent des données compilées par le Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC, qui reçoit tous les faux billets écoulés au Canada.
- Le Graphique 1 montre que la contrefaçon au Canada affichait des niveaux supérieurs en 2010 (35 billets contrefaits pour chaque million de billets authentiques en circulation). En 2019, le nombre de faux billets était inférieur de 37 % aux données de 2010.

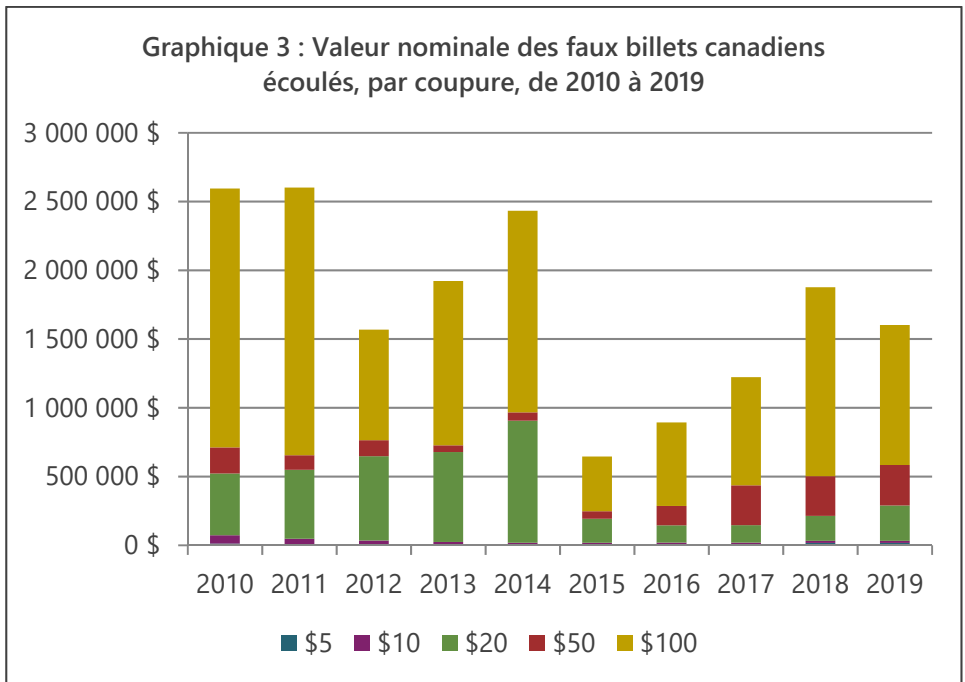


Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

- Les Graphiques 2 et 3 indiquent respectivement le nombre et la valeur nominale, par coupure, des faux billets de banque en circulation au Canada de 2010 à 2019.



Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC



Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

La situation relative au niveau de contrefaçon de 2010 à 2019 peut aussi être présentée de la manière suivante :

- a. Volume:
 - 2010 : 53 536 faux billets écoulés
 - 2019 : 33 732 faux billets écoulés (une baisse de 37 % par rapport à 2010)¹
- b. Valeur nominale :
 - 2010 : 2,6 millions de dollars de faux billets écoulés
 - 2019 : 1,6 million de dollars de faux billets écoulés (une baisse de 38 % par rapport à 2010)

4. Les niveaux de contrefaçon au Canada et à l'étranger

Les niveaux de contrefaçon au Canada sont actuellement inférieurs à ceux constatés dans d'autres pays similaires, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Peu de pays ont affiché les taux de contrefaçon élevés enregistrés au Canada il y a plus de dix ans. Il est essentiel de maintenir de faibles taux de contrefaçon pour préserver la confiance dans les billets de banque (voir le paragraphe 6b).

5. Les conséquences immédiates de la contrefaçon

a. Pas de remboursement

- Les victimes de la contrefaçon de billets ne sont pas remboursées par la Banque. Celle-ci n'a aucune obligation légale d'honorer les billets contrefaits.
- La Banque, à l'instar de toutes les autres banques centrales du monde, estime que le remboursement des faux billets ne ferait qu'encourager la contrefaçon.

b. Les pertes dues à la contrefaçon peuvent avoir une incidence considérable sur les particuliers et les entreprises

- Les personnes à faible revenu et les petites entreprises peuvent grandement souffrir de la contrefaçon (voir le paragraphe 6b).
- La contrefaçon peut aussi causer du tort aux entreprises plus importantes. Par exemple, les épiciers dont les marges bénéficiaires sont étroites (de l'ordre de 1 à 2 %), devront vendre de 5 000 à 10 000 dollars de denrées pour compenser la perte que représente un seul faux billet de 100 dollars. Au bout du compte, les pertes sont répercutées sur le consommateur, qui voit les prix des produits augmenter en conséquence.²

¹ Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

² Source : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

6. L'incidence globale de la contrefaçon sur la société

a. Les billets de banque jouent un rôle vital dans l'économie : la valeur moyenne des billets authentiques en circulation s'est accrue de 69 % en 10 ans (2009 à 2019)³

- L'augmentation du nombre de billets de banque authentiques en circulation montre bien que ceux-ci continuent de jouer un rôle vital dans l'économie canadienne.
- La valeur des billets de banque en circulation au Canada (les coupures de 5 à 100 \$) est passée d'une moyenne de 51 milliards de dollars en 2009 à 88 milliards en 2019.⁴
- L'objectif de la Banque est de produire des billets que la population peut utiliser en toute confiance; la contrefaçon mine cette confiance.

b. L'effet de la perte de confiance des entreprises à l'égard des billets de banque

- Une vaste opération de contrefaçon menée à Windsor (Ontario), qui remonte à juillet 2001, a entraîné la mise en circulation de quelque 70 000 faux billets de 100 dollars (en date de décembre 2019).
 - Les entreprises ont estimé qu'elles risquaient de subir des pertes importantes. Peu de temps après que les médias ont commencé à parler de cette affaire, 15 % des détaillants du corridor Windsor-Toronto-Montréal ont réagi en affichant des avis précisant qu'ils refusaient les billets de 50 et de 100 dollars. Par la suite, d'autres détaillants dans l'ensemble du pays leur ont emboîté le pas.
- En 2008, les cas de contrefaçon du billet de 100 dollars de la série *L'épopée canadienne* (le billet en papier doté d'une bande métallique) ont augmenté principalement à Toronto et à Montréal. Plus de 63 000 faux billets ont été écoulés (en date de décembre 2019), ce qui correspond à une valeur nominale d'environ 6,3 millions de dollars.
 - Une enquête effectuée pour la Banque montre que par suite de cette augmentation de la contrefaçon, environ 7 % des commerces de détail de Toronto ont affiché des avis indiquant qu'ils refusaient les coupures de 50 et de 100 dollars, alors qu'à Montréal, ils ont été 8 % à faire de même.⁵

c. Au bout de compte, tous les Canadiens paient la hausse des coûts assumés par la Banque du Canada

- La Banque verse au gouvernement fédéral les recettes qu'elle tire des billets de banque (leur valeur nominale moins les coûts de production). Au bout du compte, tous les Canadiens s'en

³ Source : Banque du Canada

⁴ Ibid.

⁵ Source : Banque du Canada

- trouvent pénalisés, puisque la Banque verse moins d'argent au gouvernement en raison de l'augmentation des coûts engendrés par la contrefaçon.
- Pour faire échec à la contrefaçon, la Banque doit continuer d'investir dans la recherche-développement afin d'accélérer la production de billets de banque plus sûrs, ce qui implique souvent une augmentation des coûts.
 - La Banque a consacré d'importantes ressources à la lutte anticontrefaçon :
 - en améliorant les éléments de sécurité des nouveaux billets de banque;
 - en augmentant les moyens de détecter et de mettre hors circulation les billets contrefaits;
 - en faisant un suivi et une analyse des activités de contrefaçon;
 - en montrant aux entreprises, au public et aux organismes d'application de la loi à déceler les billets contrefaits;
 - en élaborant des initiatives pour appuyer les efforts des organismes d'application de la loi visant à décourager la contrefaçon.
 - La Banque a consacré près de 20 millions de dollars à l'élaboration des billets en polymère de la série *Frontières* déjà en circulation. Ces billets coûtent chacun 23 cents à produire, comparativement à 10 cents pour un billet de la série *L'Épopée canadienne*, mais ils ont une durée de vie au moins trois fois et demie plus longue.
 - La Banque a dépensé environ 6 millions de dollars pour l'élaboration du billet vertical de 10 \$ en polymère (émis en novembre 2018), qui est le premier billet de la prochaine génération de billets en polymère. Le coût unitaire de ces billets est de 27 cents, comparativement à 23 cents pour ceux de la série *Frontières*. L'écart de coût s'explique par l'amélioration des éléments de sécurité afin de permettre aux Canadiens de continuer à utiliser leurs billets de banque en toute confiance.
 - Au Canada, l'industrie du traitement des billets a réalisé des investissements importants depuis la mise en circulation des billets de la série *Frontières*. On estime que les institutions financières, le secteur de la distribution automatique, l'industrie du jeu et le secteur du commerce de détail ont consacré 100 millions de dollars à la modification de leurs appareils afin que ceux-ci soient en mesure de reconnaître et de traiter les billets de la série actuelle.

Pour en savoir plus

Banque du Canada

À l'attention de : Spécialiste du système judiciaire, département de la Monnaie

234, rue Wellington

Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone (sans frais en Amérique du Nord) : 1 800 303-1282

Courriel : currency-monnaie@bank-banque-canada.ca